



Version du 12 novembre 2019

CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du PETR Causses et Cévennes

ACTION N°: 1.3. Appui aux projets photovoltaïques en autoconsommation et aux travaux de rénovation énergétique des entreprises et des collectivités

Rattachée à l'orientation : Une croissance douce, construite en synergie
Dernière date de mise à jour : 15.11.2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : EDF

Nom, prénom, fonction : Laulan Frédéric Directeur Développement Territorial

L'action en un mot

L'action vise à traduire concrètement la transition énergétique dans des actes, sous la forme de 3 axes ; la maîtrise de la demande d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la sensibilisation aux économies d'énergie

Description détaillée

Objectifs :

- **Permettre aux collectivités et entreprises de réaliser des travaux de rénovation énergétique dans le cadre des recommandations ADEME (fiches éligibles CEE)**
- **Développer les énergies renouvelables, en particulier le photovoltaïque, pour une utilisation en auto consommation**
- **Réduire la facture énergétique des habitants, à partir d'opération de sensibilisation aux économies d'énergie**

Actions envisagées :

- **Établissement d'une convention permettant la promotion et la réalisation d'actions de MDE dans le cadre du dispositif des CEE.**



- Pré étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques pour utilisation de l'électricité en auto consommation
- Organisation de réunions de sensibilisation aux économies d'énergie et eco geste en collaboration avec les associations locales

Calendrier prévisionnel

2020 : Pré étude auto consommation , Convention partenariale
2021 : Réunions de sensibilisation



Budget prévisionnel

Montant total

Description des coûts :

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2018	2019	2020	2021



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2019	Objectif 2022